



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Direction de l'Offre de Soins  
Pôle efficience  
Département politique du médicament et de la démarche Qualité/pertinence  
[ars-idf-politique-medicament@ars.sante.fr](mailto:ars-idf-politique-medicament@ars.sante.fr)

en lien avec le CRAtb Île-de-France (Centre Régional en Antibiothérapie · Île-de-France)  
[cratb.idf@aphp.fr](mailto:cratb.idf@aphp.fr)

## **Appel à candidatures 2023**

Pour la mise en place d'  
**Equipes Multidisciplinaires en Antibiothérapie (EMA)**  
en Île-de-France

## **1. Contexte et enjeux**

Avec près de 125 000 infections à bactéries multirésistantes en 2015 et plus de 5 500 décès qui leur sont attribués en France<sup>1</sup>, la prévention de l'antibiorésistance est un défi majeur dans la prise en charge des infections.

Malgré les efforts, la France demeure à la 4ème place des pays les plus consommateurs d'antibiotiques en Europe<sup>2,3</sup>, avec une consommation supérieure de 23% à la moyenne européenne essentiellement en ville (92%). En ville, l'Île-de-France présente un niveau de prescription et de consommation d'antibiotiques supérieure de 10% à la moyenne nationale.

Si des progrès ont été observés dans la maîtrise de la diffusion de certaines bactéries résistantes (SARM, pneumocoques résistants à la pénicilline...), la propagation s'aggrave en revanche pour d'autres : entérobactéries avec la diffusion croissante de souches productrices de bêta-lactamases à spectre étendu.

L'instruction ministérielle du 15 mai 2020 relative à la mise en œuvre de la prévention de l'antibiorésistance s'articule autour de deux piliers que sont la prévention et le contrôle de l'infection d'une part et le bon usage des antibiotiques d'autre part. La stratégie nationale de prévention des infections et de l'antibiorésistance, présentée le 07/02/2022, fixe un objectif de réduction de la consommation d'antibiotiques d'au moins 25% entre 2022 et 2025.

Dans le cadre du Projet régional de santé (PRS)<sup>4</sup>, de la déclinaison régionale de la stratégie nationale 2022-2025 et de la politique régionale du médicament et de la pertinence, l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France met en œuvre une stratégie de prévention des infections et de l'antibiorésistance et mobilise dans cet objectif l'ensemble des acteurs régionaux impliqués et des structures d'appui : notamment le Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins et le Centre Régional en Antibiothérapie CRAtb Île-de-France.

Pour déployer cette stratégie s'appuyant sur un maillage territorial, il est nécessaire que les équipes d'infectiologie intervenant en intra-hospitalier puissent élargir (et/ou formaliser) leur champ d'intervention vers les acteurs de ville et du secteur médico-social (libéraux, EHPAD, ESMS), et se transformer en véritable EMA (Equipe Multidisciplinaire en Antibiothérapie) avec **du temps dédié pour les avis extérieurs et également pour des actions de stratégie du bon usage antibiotique.**

## **2. Objectifs de l'appel à candidature**

L'objectif de l'ARS et du Centre Régional en Antibiothérapie (CRAtb) est de renforcer la prévention de l'antibiorésistance et promouvoir le bon usage des antibiotiques afin de préserver leur efficacité, en tenant compte des spécificités territoriales et en déployant des actions impliquant des professionnels de santé des secteurs des soins de ville, des établissements de santé et médico-sociaux. Au travers de

---

<sup>1</sup> Cassini A. *et al*, 2019. Attributable deaths and disability-adjusted life-years caused by infections with antibiotic-resistant bacteria in the EU and the European Economic Area in 2015: a population-level modelling analysis, *The Lancet* 19:1.

<sup>2</sup> European Centre for Disease Prevention and Control. Antimicrobial consumption in the EU/EEA (ESAC-Net) - Annual Epidemiological Report 2020. Stockholm: ECDC; 2021.

<sup>3</sup> Stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance. Ministère des solidarités et de la santé. Janvier 2022

<sup>4</sup> Projet régional de santé 2023-2028 en cours de validation

cet appel à candidature, il est promu le déploiement d'**Équipes Multidisciplinaires en Antibiothérapie (EMA)** basées « au plus près du terrain » (cf Annexe : cahier des charges des EMA franciliennes).

**Il s'agit du second appel à candidature (AAC)** afin de permettre l'élargissement de la couverture du territoire francilien.

### **3. Périmètre de l'appel à projet**

#### **Renforcement d'équipes d'infectiologie transversale pour leur transformation en véritable Equipes Multidisciplinaires en Antibiothérapie (EMA) :**

Les Équipes Multidisciplinaires en Antibiothérapie (EMA) sont des effecteurs de la politique régionale de bon usage des antibiotiques au niveau local (pour leur établissement support, ainsi que pour les autres établissements de santé et établissements médico-sociaux, les professionnels de santé libéraux [dont les médecins généralistes] de leur territoire). Les EMA sont idéalement implantées dans des services où des équipes d'infectiologie existent dans l'établissement et elles collaborent de manière étroite et formalisée avec les Équipes Opérationnelles d'Hygiène (EOH des ES et des ESMS). Les EMA viendront en appui des référents en antibiothérapie des ES et des professionnels de santé de leur territoire en organisant le conseil en antibiothérapie (déploiement de la télé-expertise) et en diffusant la stratégie de bon usage (Cahier des charges des EMA franciliennes en annexe).

#### **Peut candidater :**

- **Tout établissement de santé dans une logique de coopération territoriale.**

### **4. Financement**

Le financement pourra atteindre un montant maximal de **100 000 euros par EMA par an et pour une période maximale de 3 ans**. Ce financement sera versé annuellement, le versement suivant sera conditionné à la fourniture de justificatifs de mise en œuvre qui seront définis dans la convention.

### **5. Modalités de participation à l'appel à candidature**

#### **Composition du dossier de candidature :**

Le dossier devra comprendre les éléments suivants :

- Renseignements administratifs et coordonnées de l'établissements à remplir directement sur le site démarches simplifiées.
- Présentation du projet médical : en utilisant la trame type sur le site dématérialisation des démarches sociales puis en téléchargeant ensuite ce dossier au format PDF sur le site.
- Présentation du budget : en utilisant le modèle de tableau Excel proposé sur le site dématérialisation des démarches sociales. Le budget doit détailler le montant de l'aide attendue et son affectation. Le budget doit être prioritairement affecté au recrutement de nouvelles ressources humaines.
- Tout document paraissant utile à la compréhension du projet peut être joint au dossier (documents d'information sur une activité spécifique, lettres de partenariat)

## Modalités de dépôt des dossiers de candidature :

Les dossiers de candidature sont à adresser à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France **pour réception au plus tard le 6 septembre 2023** sur le site [demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr) via le lien suivant : <https://demat.social.gouv.fr/commencer/ema-antibiotiques-arsidf2023> et en y téléchargeant le fichier PDF de présentation du projet médical ainsi que le tableau Excel du budget, et les autres documents éventuels.

**Les dossiers électroniques déposés après échéance du délai de dépôt ne seront pas étudiés pour cet appel à candidature.**

## **6. Engagements**

**Les candidats s'engageront à :**

- réaliser une évaluation annuelle de la mise en place du projet (actions menées, résultats) – la première évaluation sera transmise à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et au CRAtb au deuxième trimestre 2025 ;

**Livrables attendus**

- un rapport d'activité annuel selon le modèle de rapport d'activité d'EMA (équipe multidisciplinaire d'antibiothérapie) fourni par le R-CRAtb : réseau national des CRAtb (Centres Régionaux en Antibiothérapie)
- une justification annuelle de l'utilisation des crédits.

## **7. Sélection des projets**

Un comité de sélection sera composé de membres de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, du CRAtb Ile-de-France et de personnes qualifiées.

Le choix des candidatures repose notamment sur les critères suivants :

- description du projet selon les éléments attendus dans le dossier de candidature ;
- approche territoriale ou populationnelle visant à limiter les inégalités de santé ;
- composition de l'équipe projet (démarche pluriprofessionnelle entre les acteurs hospitaliers, médico-sociaux et de ville) ;
- estimation prévisionnelle des coûts et justification des crédits alloués ;
- Une attention particulière sera accordée aux éléments suivants :
  - La synergie avec les acteurs de la prévention des infections ;
  - La dimension de coopération entre les professionnels de ville, les ES du territoire et les établissements médico-sociaux ;
  - La date prévisionnelle de mise en place et l'identification préalable de candidat s'il y a lieu.

**La sélection se fera en deux étapes :**

- une première sélection sera effectuée sur dossier fin août.

- une audition sera ensuite proposée sur rendez-vous deuxième quinzaine de septembre aux présélectionnés : 10 min de présentation (avec fiche de synthèse et/ou Power Point) + 10 min d'échange.

## **8. Calendrier**

- Date limite de réception par l'Agence régionale de santé Île-de-France des dossiers de candidature **le 6 septembre 2023**.
- Notification des dossiers pré-sélectionnés **le 15 septembre 2023**.
- **Audition en visio deuxième quinzaine de septembre.**
- Notification des résultats de la sélection des projets aux porteurs de projet **avant le 15 octobre**.
- **Fonds débloqués avant le 31 décembre 2023.**

Le dossier de candidature pour l'appel à projet est à retrouver et à déposer sur le site de l'ARS selon le lien suivant : <https://demat.social.gouv.fr/commencer/ema-antibiotiques-arsidf2023>

Les candidats peuvent demander des renseignements à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et au CRATb-IdF en écrivant aux deux adresses e-mail suivantes :

- [ars-idf-politique-medicament@ars.sante.fr](mailto:ars-idf-politique-medicament@ars.sante.fr).
- [cratb-idf@aphp.fr](mailto:cratb-idf@aphp.fr).